

Département Santé-Environnement

Courriel: ARS-DD77-ECHANGES-LABO@ars.sante.fr

Téléphone : 01 78 48 23 38

Fax : 01 78 48 22 56

CDA PAYS DE FONTAINEBLEAU
44 Rue du Château

77300 FONTAINEBLEAU

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre du Code de la Santé Publique - Titre II : sécurité sanitaire des eaux et des aliments

CDA PAYS-DE-FONTAINEBLEAU - VÉOLIA

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour l'ARS-DD77 par le laboratoire CARSO-LSEHL

Prélèvement et mesures de terrain du 29/09/2022 à 14h22 pour l'ARS et par SOHBI IMANE

Nom et type d'installation : RESERVOIR PERTHES (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU TRAITÉE

Nom et localisation du point de surveillance : RESERVOIR PERTHES - PERTHES (RESERVOIR PERTHES)

Code point de surveillance : 0000002645 Code installation : 001975 Type d'analyse : PC

Code Sise analyse : 00230557 Référence laboratoire : LSE2209-73158 Numéro de prélèvement : 07700230778

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 07700230778)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

vendredi 14 octobre 2022

Pour la Directrice Générale et par délégation
Pour la Directrice de la délégation départementale et par délégation
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Arnaud TETILLON

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Microcystine-LR totale	<0,200	µg/L		1,00		
Microcystine-RR totale	<0,200	µg/L		1,00		
Microcystine-YR totale	<0,200	µg/L		1,00		
Somme des microcystines analysées	<0,600	µg/L		1,00		
Microcystine-LR dans la biomasse	<0,018	µg/L		1,00		
Microcystine-LR dissoute	<0,100	µg/L		1,00		
Microcystine-RR dans la biomasse	<0,018	µg/L		1,00		
Microcystine-RR dissoute	<0,100	µg/L		1,00		
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,018	µg/L		1,00		
Microcystine-YR dissoute	<0,100	µg/L		1,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Chlorophylle A	<0,5	µg/L				